

-----  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
*Neuvième Législature*

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**ADMINISTRATIF**

N° 1434<sup>-24</sup>/AN/SGA/CSE

**COMMUNIQUE RADIO-TELE HEMICYCLE**

-----

Le Président de l'Assemblée nationale informe les Députés que la séance plénière initialement prévue pour se tenir le jeudi 29 février 2024, **est reportée au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à partir de dix (10) heures au palais des Gouverneurs à Porto-Novo.**

L'ordre du jour porte sur les points ci-après :

- 1- Poursuite de l'examen du projet de loi relatif à la Commission béninoise des droits de l'Homme ;
- 2- Examen de la proposition de loi portant révision de la Constitution de la République du Bénin ;
- 3- Examen du projet de loi portant définition et répression de l'usure en République du Bénin ;
- 4- Examen du projet de loi portant réglementation bancaire en République du Bénin ;
- 5- Examen du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 2022-16 du 19 octobre 2022 portant création, organisation et fonctionnement de la Cour spéciale des affaires foncières ;
- 6- Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions à la pêche adoptée à Genève, le 17 juin 2022 ;
- 7- Examen du projet de loi relatif à l'alimentation scolaire en République du Bénin ;

8- Examen du projet de loi portant dispositions spéciales de procédures relatives à l'organisation de la défense des intérêts de l'Etat devant les juridictions et portant création de l'Agence judiciaire de l'Etat ;

9- Examen de la proposition de loi modifiant et complétant la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral.

**Signé :** Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

**Vu bon à transmettre**

**A diffuser :**

- Jeudi 29 février 2024 (matin et soir)
- Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 (matin)

Le Secrétaire Général Administratif



Mariano **OGOUTOLOU**

Copie au PAN (ATCR)